



BULLETIN D'INFORMATION

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 : OCTOBRE 2016

EDITORIAL

L'équipe épique

Avec la rentrée scolaire, tout est reparti à bride abattue à l'APED.

Les familles suivies à recontacter, les nouvelles à accueillir, les découragés à remotiver, les impatientes à tempérer, les organismes à retrouver, les financeurs à rassurer, les réunions à programmer, les dossiers à désosser, les téléphones à écouter, les rendez-vous à accumuler...

L'APED pour tout ça a le visage d'une équipe, le corps d'une association, l'oxygène d'adhérents. L'équipe épique c'est le président et les "permanents" du siège du boulevard Lyautey : Marie-Noëlle, Marie-Jeanne, Christian.

Et puis c'est l'association : le bureau des vice-présidents, secrétaire, trésorier, membres actifs... à chacun ses dossiers, ses rendez-vous, ses réunions... Et pour soutenir et diversifier l'activité, les intervenants, relais, techniciens, qui apportent leurs compétences ponctuellement...

Au service des adhérents que vous êtes, ou peut-être n'êtes plus (dommage!) ou devenez : c'est le moment d'adhérer, pas seulement pour la trésorerie, mais surtout pour constituer une force au service les uns des autres. L'APED vous attend !

Daniel ODDO
Président

Siège : 31, av. Maréchal Lyautey
06000 NICE
Tél. 04 93 62 00 27 - Fax 04 93 62 07 02
Courriel : apednice@yahoo.fr
Site Internet : <http://aped06.com>

Permanence : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h,
Samedi sur rendez-vous.

Sommaire

- 1 - *Edito*
- 2 - *Ecouter les enfants*
- 3 - *Bulletin d'adhésion*
- 4 - *Agenda Associatif*

MERCI

à l'ACSE

à la Caisse des Ecoles

à la CPAM

à la VILLE DE NICE

au CONSEIL GENERAL

à la C.A.F.

à l'A.R.S.

à la D.R. Jeunesse Sports

à l'Association Un Autre
Regard

Ô Arts Urbains

pour leur aide et leur
confiance.

Écouter les enfants

Le 20 novembre est la journée mondiale de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la CIDE, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, pour amplifier un premier texte de la Société des Nations de 1924. Même s'il y a des progrès, nous savons combien il reste à faire pour que tous les enfants du monde accèdent à la nutrition, à la protection, à l'éducation, à la santé, à l'égalité des garçons et des filles, etc.

Mais nous pouvons toutes et tous faire progresser chaque jour des droits souvent oubliés et aussi importants pour le développement des enfants : les droits pour chacun et chacune de s'exprimer, d'être écouté et d'être informé, droits développés dans les articles 12 à 17.

Concerné

Nous sommes prompts à dire à nos enfants "écoute donc ce qu'on te dit", mais nous sommes moins enclins à les écouter et à créer les conditions de leur libre expression : choisir le lieu et le bon moment, être disponible... C'est l'article 12 de la CIDE qui *garantit à l'enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, ses opinions étant dûment prises en considération.*

Reconnaissons que nous bafouons souvent ce droit, avec les meilleures intentions du monde, en famille, à l'école, dans les conseils de classe, pour l'organisation du club sportif ou de loisir, etc. "On" n'a pas le temps, "il" ou "elle" est trop immature, "je" sais, ou "nous" savons, ce qui est bon pour lui... On se prive ainsi du temps et des circonstances qui permettraient à l'enfant de dire avec ses mots comment il voit les choses qui le concernent. Pourtant, quand on crée ces circonstances, on découvre combien les enfants pensent "juste".

N'y voyons surtout aucune perte d'autorité, au contraire, ce droit d'être écouté et entendu est notre devoir d'éducateur : aider l'enfant à penser par lui-même, à résister aux pressions, à éviter les manipulations est aussi nécessaire que lire, écrire, compter, des faits-divers souvent tragiques le montrent ! Lui permettre de construire une argumentation, fut-ce à l'encontre de notre opinion, lui donne confiance en lui et développe sa personnalité.

Informé

L'article 13 ajoute *le droit à la liberté d'expression... rechercher, recevoir, répandre des informations et des idées... par tous moyens du choix de l'enfant.* Bien sûr ce droit s'accompagne des restrictions prescrites généralement par la loi et qu'il est important que l'enfant connaisse. Apprendre aux enfants à exercer ce droit et à en connaître les limites est d'une importance particulière, car ils savent se connecter au monde entier à l'âge où nous en étions encore à apprendre des comptines !

Parallèlement, l'article 17 exprime le droit à l'information pour les enfants – rappelons que pour l'ONU l'enfance va jusqu'à 18 ans - informations utiles à leur santé, favorables à leur bien être ou à leur compréhension du monde. Les médias sont sollicités pour faciliter ce droit, mais nos efforts éducatifs face aux médias, omniprésents dans leur vie, sont généralement très insuffisants !

Respecté

Enfin, les articles 14, 15, 16 concernent le *droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion*, puis *le droit à la liberté d'association*, et, en complément indispensable à ces droits, celui du respect de sa vie privée. Article 16 : *Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation*. On voit combien ces droits sont souvent ignorés, parfois bafoués, mais on voit aussi quelle mine d'activités éducatives ils représentent pour développer leurs choix libres, pour les former à s'associer efficacement avec d'autres pour mener un projet, ou encore pour les aider à protéger leur vie privée, en commençant par ne pas l'exposer sur les "réseaux" intrusifs et bavards qui parfois envahissent leurs esprits et les poursuivent.

Ces droits constituent le programme d'une école de la liberté intellectuelle, de la responsabilité et du respect d'autrui, valeurs indispensables dans notre monde. Des droits particulièrement équilibrant pour les enfants en difficulté. Il importe qu'ils puissent exprimer leur mal être comme leurs réussites, nous devons les aider à trouver les moyens d'expression qui leur conviennent le mieux, il y va de leur équilibre, de leur développement harmonieux et de leur épanouissement. Et nombreux sont les messages que les enfants nous envoient et qui malheureusement nous échappent ! Écoutons les enfants, avec nos oreilles, nos yeux, notre cœur.

Michel SEYRAT
Vice-Président.

APED 06 Formulaire d'adhésion 2016

Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentatifs et écoutés.

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Portable :

Mail :

Nom, Prénom de (des) l'enfant (s) «dys» :

Nom, adresse de l'établissement fréquenté :

..... Classe fréquentée :

Cotisation 2016 : 25, 35, 40 euros ou plus selon vos possibilités. Il vous sera délivré un reçu fiscal.

Chèque à libeller à l'ordre de l'APED 06 et à retourner à l'APED : 31 avenue Maréchal Lyautey 06000 NICE.

AGENDA ASSOCIATIF

Activités de juin :

- Le 01/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école maternelle Le Manoir.
 - Le 02/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école du Bois de Boulogne.
Réunion de fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école Thérèse Roméo 1.
 - Le 03/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école Nice Flore 2.
 - Le 04/06 : Assemblée Générale Annuelle de l'APED06.
 - Le 07/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE au Collège Maurice Jaubert.
Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.
 - Le 08/06 : Accompagnement d'une famille au Collège du Parc Impérial.
 - Le 10/06 : Participation à la manifestation pour les 10 ans de la MDPH à la salle Laure Ecart.
 - Le 14/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE au Collège Giono.
 - Le 16/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE au Collège Nucéra.
 - Le 20/06: Invitation au Collège Giono pour la remise du prix de l'élève méritante à une collégienne suivie dans le cadre du PRE.
 - Le 21/06 : Participation à la pause partenariale à l'Espace Multi-services Nice Pasteur.
Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école Les Moulins.
 - Le 22/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école Jacques Prévert.
 - Le 28/06 : Réunion fin de parcours pour les élèves suivis dans le PRE à l'école Jean Piaget.
 - Le 30/06 : Participation à la Commission de Gestion des Situations Critiques à la MDPH.
- Au cours du mois de juin nous avons reçu 20 familles.

Activités de juillet :

- Le 05/07 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.
 - Le 12/07 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.
 - Le 19/07 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.
- Au cours du mois de juillet nous avons reçu 12 familles à l'Association.

Fermeture de l'Association du 13 juillet au 15 août.

Activités d'août :

- Le 23/8 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.

Au cours du mois d'août nous avons reçu 3 familles à l'Association.

Activités de septembre :

- Le 02/09 : Réunion de travail au siège avec les coordinatrices du Programme de Réussite Educative de la Ville de Nice.

- Le 07/09 : Entrevue avec l'Equipe de l'Association Monégasque " Les enfants de Frankie", partenaire de l'APED.

- Le 10/09 : Participation de l'APED à la Journée des Associations au Palais des Expositions de Nice.

- Le 14/09 : Cinq familles suivies dans le cadre du P.R.E. sont reçues à l'Association par une coordinatrice du PRE de la Ville de Nice.

- Le 21/09 : Quatre familles suivies dans le cadre du P.R.E. sont reçues à l'Association par une coordinatrice du PRE de la Ville de Nice.

- Le 23/09 : Animation d'une réunion pour les parents à l'Ecole de la Condamine à Drap.

- Le 24/09 : Animation d'une réunion parents au siège par M. Bernard GIRARDOT sur le thème :

Les dispositifs de la loi de 2005,
Les aménagements scolaires PAP, PPS,
Les aménagements pour les examens,
Le dossier MDPH,
Le redoublement

-Le 29/09 : Comité Directeur de l'APED06.

Au cours du mois de septembre nous avons reçu 45 familles à l'Association.

